

100^e ANNÉE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A cette occasion, plutôt que de nous limiter à des commémorations, il est possible de faire l'Histoire en faisant avancer concrètement la citoyenneté des enfants et des jeunes: dans l'opinion publique bien sûr, auprès des "décideurs", sans doute, mais tout autant dans la jeunesse elle-même que nous pouvons amener à formuler ses analyses, ses revendications et ses propositions, c'est-à-dire à prendre conscience de ses droits et de ses devoirs.

Vers les cahiers de doléances de la jeunesse

Nous proposerons aux jeunes de rédiger des cahiers de doléances qui seront remis en juin 89 aux élus locaux, départementaux, régionaux, puis au Sénat, à l'Assemblée Nationale, à Matignon et à l'Élysée.

Ce ne sera pas qu'un constat et qu'un catalogue: l'Association de Juristes (par la Mission du Bi-centenaire) peut traduire certaines propositions en projets de lois, la proximité des municipales obligera de nombreux élus à tenir compte de la place de l'enfant dans leur Cité.

La médiatisation sera intense: de vrais enjeux éducatifs pourront être enfin losés. Cette action sera la seule de cette importance qui donnera véritablement la parole aux jeunes.

Expression des jeunes, citoyenneté des mineurs, n'est-ce-pas là champ d'action prioritaire pour les militants du Mouvement Freinet?

L'Assemblée Générale de l'I.C.E.M., réunie à Albertville en avril 88, a décidé qu'une orientation prioritaire du Mouvement serait pour l'année prochaine l'opération commune à l'I.C.E.M. et aux FRANCAS

LES CAHIERS DE DOLEANCES DE LA JEUNESSE

Les FRANCAS sont à l'origine de ce projet et ont déjà mis en place une coordination dans chaque département. Mais l'I.C.E.M. y est maintenant officiellement associé.

En gros: les FRANCAS permettent d'interroger les jeunes au niveau des loisirs. l'I.C.E.M. leur donnant la parole à l'école, au collège et au lycée. La complémentarité FRANCAS/I.C.E.M. est totale: l'association "scolaire" et "péri-scolaire" particulièrement enrichissante pour tous, action commune véritable pour une cause incontestable.

QUE S'AGIT-IL DE FAIRE ?

A un premier niveau il s'agit de constituer des groupes de 3 à 6 jeunes d'âge homogène: les 8-11 ans, les 12-15, les 16-18 (mais la perméabilité est possible).

Chaque groupe est muni d'un cahier, comprenant fiche-guide et quelques têtes de chapitre: "ce qui vous plaît", "ce qui ne vous plaît pas", "ce que vous souhaitez", "ce

que vous proposez de faire"... (cette structuration est à l'étude actuellement). Il interroge les copains, en classe, à l'extérieur. Il rédige avec l'aide éventuelle d'un adulte. Il peut aussi avoir l'aide d'historiens locaux, de bibliothécaires, etc.. Ces cahiers seront ensuite remis aux mairies, puis, par délégation aux autres niveaux de la vie politique.

Bref, ce travail peut se faire dans le cadre normal de l'activité de la classe! C'est même parfaitement recommandé! Dans les classes Freinet du moins... où l'expression finale sera vraiment celle des enfants! Ce premier travail n'est donc pas un gros boulot pour l'enseignant mais il est essentiel.

L'enseignant qui accepte de susciter une, ou deux, ou trois équipes de jeunes dans sa classe devient ainsi "animateur de procédure" dans l'opération "cahiers de doléances de la jeunesse". Ces animateurs doivent se signaler dès à présent: voir à la suite de cette présentation le contrat d'animateur de procédure qu'il convient de faire parvenir au responsable dès juin 88.

A un deuxième niveau se mettra en place une coordination départementale I.C.E.M. qui travaillera en liaison avec la coordination FRANCAS.

Le rôle de cette coordination sera de suivre les différents adultes responsables (les animateurs de procédure dont il est question plus haut), de les aider si nécessaire, de coordonner les actions, en particulier lors de la remise des cahiers, de prendre contact avec la presse, avec les autorités, les inspecteurs, au nom de l'I.C.E.M., de rester en contact avec la coordination nationale.

Bien entendu cette action est sans exclusive aucune: d'autres collègues, non I.C.E.M., peuvent s'y joindre. C'est l'occasion de les intéresser à la parole des jeunes, de faire avancer leur prise de conscience. Tous les appuis administratifs (I.D.E.N., I.A., Principaux,...) peuvent être sollicités très afficieusement. Il serait étonnant que nous soyons mal reçus. Les parents d'élèves peuvent aussi devenir animateurs de procédure.

Le calendrier est large:

1. courant juin 88: vous vous engagez comme adulte animateur de procédure en renvoyant le contrat reproduit page suivante
2. les cahiers seront diffusés en octobre
3. novembre 88: constitution des équipes de rédaction dans votre classe et démarrage du travail
4. mai 89: rédaction définitive des cahiers
5. remise des cahiers en juin 89

La seule urgence actuelle est donc l'engagement des adultes animateurs.

*une
action
enthousiasmante*

page suivante:
CONTRAT D'ANIMATEUR DE PROCEDURE
à renvoyer

dès juin 88

.../...

rédaction des cahiers de doléances de la jeunesse

CONTRAT D'ENGAGEMENT COMME ANIMATEUR DE PROCÉDURE

NOM, prénom _____

adresse précise _____

téléphone _____

niveau classe _____

Je souhaite devenir "adulte animateur de procédure" dans l'opération "cahiers de doléances".

Je m'engage à aider à la constitution de au moins ... équipes de jeunes chargés d'un cahier de doléance.

Je leur remettrai ce cahier, les aiderai à en saisir l'importance et la façon de s'y prendre.

Je serai recours et seulement recours, à la demande.

Je prendrai contact avec la coordination I.C.E.M. ou FRANCA de l'opération.

Je m'engage à tenir les délais impartis: remise des cahiers aux mairies au mois de juin 1989.

En contrepartie, je recevrai toutes les informations nécessaires par la coordination nationale ou départementale de l'I.C.E.M. ou des FRANCAS, qui m'enverra également un certain nombre de cahiers.

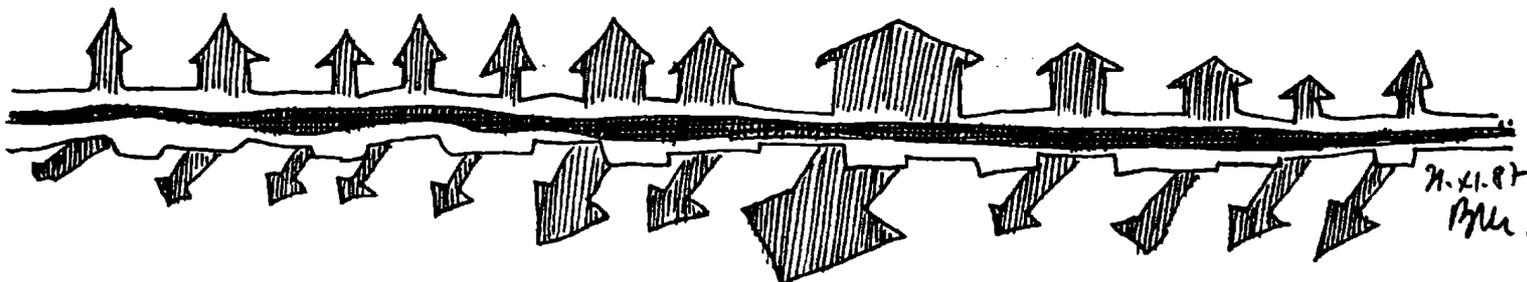
Je serai tenu régulièrement informé de l'avancée de cette action

date _____

signature

Cet engagement est à adresser

à
Eric DEBARBIEUX Labry 26160 Le Poët-Laval
mais informez-en également la délégation I.C.E.M. de votre département (adresse page R1 de ce bulletin)



les éditions documentaires de l'I.C.E.M.
à l'occasion du bicentenaire de la révolution de 89

Au sein des différents chantiers I.C.E.M. le travail autour du bicentenaire est déjà fortement engagé:

PERISCOPE, BTJ, BT, BT2, L'EDUCATEUR et ses dossiers, ont tous préparé, ou en préparation, un catalogue impressionnant de publications sur le sujet.

Ces éditions de l'I.C.E.M. figureront officiellement sur le bulletin bibliographique qui sera envoyé aux 36.000 communes de France par la MISSION DU BICENTENAIRE.